



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/19

Signature Fin de bail ALPHA FINANCE et remplacement par ANCRAGE IMMOBILIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 27/03/2026 et en particulier le point n°4 « De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »

Considérant les intérêts pour la ville de mettre fin au bail d'Alpha Finance afin de signer un nouveau bail avec Ancrage Immobilier,

Monsieur le Maire de Honfleur,

DECIDE

- **De mettre fin au bail le 21 septembre 2025 d'un bureau Rue des Corsaires à Honfleur avec la société Alpha finance, initialement signé du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2025.**
- **De signer un nouveau bail avec la société ANCRAGE IMMOBILIER pour les mêmes locaux Rue des Corsaires à Honfleur du 22 septembre 2025 au 21 aout 2028.**

Il sera rendu compte de la présente Décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Honfleur, le 25/09/2026.

Le Maire de Honfleur,
Nicolas PUBREUIL